

# DÉFENDONS LES SQUATS AL ZOL ET LA TROTTEUSE !

Depuis trois ans, environ 120 personnes habitent à Pantin dans les squats Al Zol (12 rue Candale) et La Trotteuse (61 rue Charles Nodier). Ces lieux de vie qui leur ont permis à tou.te.s de se stabiliser, d'étudier, de mener une formation, de travailler sont aujourd'hui menacés d'expulsion, sans garantie qu'il y ait des solutions de relogement.

Vivre en squat a été pour nous tou.tes - jeunes, familles, travailleur.ses, exilé.es comme français.es - le seul moyen de se loger et d'avoir accès à un toit. Nous expulser aujourd'hui, c'est nous renvoyer à la rue, sans solution de relogement.

## **FACE À CE RISQUE, NOUS DEMANDONS À LA MAIRIE DE TENIR SES ENGAGEMENTS**

Depuis plusieurs mois, nous sommes en discussion avec la mairie qui dit nous soutenir et ne pas comprendre l'urgence d'une expulsion. En effet, **les bâtiments occupés ne sont concernés par aucun projet de reprise d'activités, ni projet construction ou de réhabilitation imminents**. En l'absence de projet, il n'y a aucune urgence à expulser et qui plus est cela met en péril toutes les démarches sociales de recherche de logement commencées par les habitant.es et aujourd'hui appuyées par la mairie.

Aujourd'hui si la décision de l'expulsion n'est pas dans les mains de la mairie, mais dans celles des propriétaires et de la préfecture, **la mairie a les moyens de nous soutenir et d'éviter le pire, à savoir la mise à la rue de plus de 120 personnes**.

En cas d'expulsion, **nous demandons à la mairie de s'engager par écrit à mettre à disposition des habitant.es un bâtiment public et à le garder ouvert jusqu'à ce que des solutions de relogement soient trouvées**.

Que ce soit des bâtiments collectifs de la municipalité (gymnases, écoles en période estivale) ou des bâtiments inoccupés sur la ville - la mairie peut et a le droit de le faire. **Dans la loi, la mairie peut réquisitionner des bâtiments vides, au titre du pouvoir général de police administrative. C'est une réquisition sur arrêté du maire et notamment en raison du manque de logement**. Dans ce cas là, la réquisition serait une mesure temporaire de 1 an, renouvelable. Le propriétaire du bâtiment est indemnisé. Il ne s'agit donc pas d'une spoliation, ni d'une expropriation.

**Autrement, la mairie peut aussi mettre à disposition des bâtiments municipaux le temps qu'une association spécialisée trouve des solutions d'hébergements pérennes aux personnes**. Des communes voisines l'ont déjà fait, comme à Aubervilliers l'an dernier, les habitant.e.s du squat expulsé ont été hébergé.es 2 mois dans un gymnase avant que tou.te.s puissent obtenir une solution d'hébergement (hôtel longue durée, résidence sociale etc.)



## **VOISIN·E·S, HABITANT·E·S DE PANTIN, SOUTENEZ-NOUS DANS NOTRE LUTTE !**

Depuis le mois de mars, nous nous mobilisons pour garder notre lieu de vie. Nous organisons des manifestations, des rassemblements, des réunions publiques, des distributions de tracts, des collages d'affiche. Malgré cette mobilisation et les rendez-vous avec la mairie, nous n'avons aucune garantie que la préfecture et la mairie trouveront des solutions de relogement pour tout le monde en cas d'expulsion.

Nous devons continuer la mobilisation et gagner du temps afin que les démarches entamées par les habitant.es pour leur relogement puissent aboutir.

### **POUR NOUS SOUTENIR, NOUS VOUS PROPOSONS DE :**

1- Signer notre pétition en ligne :



2- Interpeller les élu.es de la mairie et le maire pour relayer nos demandes (n'hésitez pas à écrire au nom d'un collectif ou d'une association, si vous en faites partie). Vous trouverez dans le QR code ci-contre un modèle de mail et les adresses d'élus.es de la ville



3- Venir à nos mobilisations et partager un moment avec les habitant.es !

**MANIFESTATION**  
**DIMANCHE 13 JUILLET 2025 À 12H**

**DÉPART MAIRIE DE PANTIN**  
**PIQUE-NIQUE PARC STALINGRAD À 14H**

**RASSEMBLEMENT**  
**MERCREDI 16 JUILLET 2025 À 17H30**

**DEVANT LA MAIRIE PENDANT LE**  
**PROCHAIN RDV**